

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ZES de Nkok : la crise désamorcée

EN visite de travail, vendredi dernier, au sein de la Zone économique spéciale de Nkok, Raymond Ndong Sima a obtenu, des deux parties en conflit, la reprise normale des activités après le mouvement d'humeur déclenché par les employés regroupés au sein du collectif dénommé Coopérative des travailleurs de la Zone économique de Nkok.

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

Le Premier ministre de la Transition, Raymond Ndong Sima, a effectué, vendredi dernier, en compagnie des ministres de l'Économie (Mays Mouissi) du Travail (Solange Nguiakie) et des Eaux et Forêts (le colonel Maurice Ntossui Allogho), une visite de travail dans la Zone économique spéciale de Nkok. Le chef du gouvernement est allé s'enquérir de la situation de crise qui prévaut au sein de cette zone, après le mouvement d'humeur déclenché par les employés regroupés au sein du collectif dénommé Coopérative des travailleurs de

la Zone économique de Nkok. Ces derniers dénoncent des mauvaises conditions de travail, le non-respect de la durée du travail et de sa rémunération. Des revendications qui paralysent, à ce jour, financièrement l'activité avec des pertes se chiffrant en centaines de millions de francs. Lesquelles inquiètent les actuels et potentiels investisseurs de la zone. Il s'agissait donc pour le Premier ministre d'écouter les différentes parties et de dégager un consensus quant à la reprise des activités dans un climat apaisé. " Comme vous avez entendu dire par les uns et les autres, il y a eu des tiraillements ici. Il était donc utile pour moi que je vienne calmer le jeu. De discuter avec les employés et les employeurs que



Photo: DR

Le PM lors de la réunion de Nkok avec les opérateurs économiques.

l'intérêt pour nous est de garder cette zone de production. Car c'est elle qui apporte de l'emploi et de la valeur ajoutée", a indiqué Raymond Ndong Sima.

Le ministre de l'Économie et des Participations, Mays Mouissi, a invité les investisseurs et les employés à la responsabilité. Les deux parties ont trouvé, finalement, un terrain d'entente à travers la signature, d'une sorte de " mémorandum " permettant

la reprise des activités normales au sein de la zone.

En effet, les patrons d'entreprise de la zone sont engagés à appliquer le Code du travail en vigueur en République gabonaise, à revoir les traitements salariaux et à améliorer les conditions de travail au sein notamment des industries du bois.

" Le Premier ministre nous a tous écoutés. Les employés comme les employeurs. Il nous a rassurés

de la continuité de nos affaires. Il nous a apaisés ", s'est réjoui un opérateur économique de la zone.

Il faut savoir que la Zone économique de Nkok représente 40 % des exportations du pays. Les exportations de bois, principale activité, représentaient 610,7 milliards de F CFA (930 millions d'euros) en 2022, contre 320 milliards de F CFA quatre ans plus tôt.

DECRET n° 0020/PT/PR

Portant modification du **décret n° 18/PT/PR du 6 octobre 2023** portant nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret porte modification du décret n° 17/PT/PR du 6 octobre 2023 portant nomination des membres de l'Assemblée Nationale de la Transition.

Article 2 : Madame Elza-Ritcheulle BOUKANDOU est nommée député, en remplacement de Madame Pulcherie MATEYA.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 8 octobre 2023

DECRET n° 0019/PT/PR

portant modification du **décret n° 17/PT/PR du 6 octobre 2023** portant nomination des membres du Sénat de la Transition

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT ;
Vu la Charte de la Transition ;
Vu la Constitution ;

DECRETE :

Article 1er : Le présent décret porte modification du décret n° 17/PT/PR du 6 octobre 2023 portant nomination des membres du Sénat de la Transition.

Article 2 : Monsieur Jean-Rémy YAMA est nommé Sénateur, en remplacement de Monsieur Roland MOUTOUMBOU dont le nom figure en doublon à l'annexe du décret n° 17/PT/PR du 6 octobre 2023.

Article 3 : Madame Brigitte OBAME EMANE est nommé Sénateur, en remplacement de Madame Sergine NDONG.

Article 4 : Le présent décret sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 8 octobre 2023

Par le Président de la Transition,

Président de la République, Chef de l'Etat ;

Général Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA

Œuvrer dans le sens d'un " Gabon digne d'envie "

ENA
Libreville/Gabon

Le Premier ministre, Raymond Ndong Sima, s'est donc rendu en fin de semaine dernière dans la Zone spéciale de Nkok. Ceci aux fins de rassurer les partenaires économiques qui s'y trouvent de la détermination des autorités de la Transition à respecter les engagements pris vis-à-vis d'eux ainsi que la garantie de leur protection.

Cette visite effectuée sur instructions du président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, est d'autant plus importante qu'elle intervient dans un contexte où fusent de toutes parts des revendications

sociales. Et, surtout, au moment où le chef de l'État discute avec l'ensemble des opérateurs de cette zone industrielle sur les voies et moyens de réviser les situations sociales et les conditions de travail des compatriotes. Une manière implicite de dénoncer les agissements de nombre de nos compatriotes à inciter à des actes de violence et d'intimidation perpétrés contre certains opérateurs. Au risque de voir ces derniers mettre un terme à leurs activités industrielles avec pour conséquence directe la mise au chômage de milliers de nos compatriotes qui y exercent.

Ces pratiques blâmables sont à rebours de l'idéal " un Gabon digne d'envie " clamé par la communauté nationale et qui

intègre les valeurs de pondération, d'hospitalité, de recul et de bienséance et encouragé de plus en plus depuis l'avènement au pouvoir des nouvelles autorités. Il va sans dire que ce " Gabon digne d'envie " exige de l'ensemble des composantes de la société d'œuvrer pour le vivre-ensemble aussi bien entre filles et fils du Gabon qu'avec celles et ceux qui nous apportent leur force de travail. Le fait qu'ils aient choisi le Gabon pour y investir est sous-tendu par un certain nombre de facteurs, dont justement la stabilité qu'offre le Gabon présenté comme un havre de paix et également le climat des affaires qui y prévaut. En contrevenir serait du gâchis.